



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Session annuelle de 2014

Du 17 au 19 juin 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

Plan d'évaluation institutionnelle

Synthèse

L'objectif du Plan d'évaluation institutionnelle (CEP) 2014-2017 consiste à fournir un cadre cohérent au sein duquel des données d'évaluation utiles sont systématiquement générées selon la pertinence, l'efficacité, l'efficience et, dans la mesure du possible, l'impact et la durabilité du travail en vertu du Plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017.

Ce CEP décrit les évaluations institutionnelles destinées à être administrées par le Bureau indépendant d'évaluation au cours de la période 2014-2017, conformément au Plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017. Il prévoit un total de 16 évaluations institutionnelles en quatre ans, dont 7 évaluations majeures, 5 évaluations de moindre portée et 4 méta-analyses des évaluations décentralisées.

Les évaluations institutionnelles proposées ont été sélectionnées selon les paramètres et les exigences de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes et appliquées au Plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017 afin de couvrir ses domaines d'impact et les pôles de réalisation du Cadre de travail pour l'efficacité organisationnelle.

Les besoins totaux en financement pour la mise en œuvre du CEP sont estimés à 3 350 000 dollars US sur quatre ans (une moyenne annuelle de 837 000 dollars US), à l'exclusion des charges de personnel et d'autres frais liés au renforcement de la fonction des évaluations décentralisées, à la promotion de la cohérence des Nations Unies et au renforcement de la capacité des évaluations nationales.

L'avancée de la mise en œuvre du plan figurera dans le Rapport annuel sur la fonction d'évaluation, présenté chaque année au Conseil, au Comité d'évaluation mondial et à l'Équipe de haute direction.

A. Contexte et objectif du Plan d'évaluation institutionnelle

1. Pour ONU-Femmes, l'évaluation se définit comme une analyse systématique et impartiale qui fournit des informations crédibles et fiables fondées sur l'observation pour comprendre la mesure dans laquelle une intervention a permis de faire des progrès ou d'obtenir des résultats - escomptés ou non - en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'objectif de l'évaluation dans ONU-Femmes consiste à améliorer la responsabilisation, à orienter la prise de décisions et à contribuer à l'apprentissage des meilleures méthodes pour instaurer l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes à travers un travail normatif, opérationnel et de coordination.
2. Le Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes contribue à la supervision du travail d'ONU-Femmes par le biais de son programme d'évaluations, notamment sa série d'évaluations institutionnelles. Ce sont des évaluations indépendantes entreprises par le Bureau indépendant d'évaluation avec le soutien d'évaluateurs externes. Les évaluations institutionnelles fournissent des aperçus impartiaux sur des questions clés concernant le travail d'ONU-Femmes en vue de promouvoir l'amélioration de la responsabilisation, de l'apprentissage et des performances. Ces évaluations sont menées en consultation avec les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes pour assurer la validité des données et une meilleure prise en charge des résultats de développement. Les rapports sur ces évaluations sont tous publiés, contribuant à la transparence et la responsabilisation d'ONU-Femmes ainsi qu'aux connaissances mondiales sur ce qui fonctionne pour l'égalité des sexes.
3. L'objectif du Plan d'évaluation institutionnelle (CEP) 2014-2017 consiste à fournir un cadre cohérent au sein duquel des données d'évaluation utiles sont systématiquement générées selon la pertinence, l'efficacité, l'efficience et, dans la mesure du possible, l'impact et la durabilité du travail en vertu du plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017. L'objectif ultérieur de ces évaluations consiste à soutenir la mission d'ONU-Femmes et à aider l'organisation à mieux promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
4. Le présent document présente le plan concernant les évaluations institutionnelles, qui seront gérées par le Bureau indépendant d'évaluation au cours de la période 2014-2017, et il correspond au Plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017. Il décrit le champ d'application, l'objectif et l'utilisation, le processus de développement du plan, les approches et critères de sélection, les évaluations institutionnelles sélectionnées, le cadre de ressources, le cadre de risques, l'approche de mise en œuvre et l'établissement de rapports.

B. Champ d'application du Plan d'évaluation institutionnelle

5. Deux types d'évaluations sont entreprises par ONU-Femmes : les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées. Le CEP proposé se limite aux évaluations institutionnelles, qui seront entreprises par le Bureau indépendant d'évaluation, et il ne couvre pas les évaluations décentralisées. ONU-Femmes planifie et budgétise les évaluations décentralisées

dans le cadre de plans de suivi, d'évaluation et de recherche conformes aux cycles de programmation régionaux et nationaux dans chaque pays ou région.

6. Le Plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017 détermine l'orientation globale du CEP et les bases d'établissement des priorités. En particulier, le CEP proposé se concentre sur les six domaines d'impact et les pôles de réalisation du Cadre de travail pour l'efficacité organisationnelle énoncés dans le Plan stratégique.

C. Objectif et utilisation des évaluations institutionnelles

7. Les résultats, recommandations et enseignements tirés des évaluations institutionnelles sont utilisés pour améliorer les performances au niveau des organisations et à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et pour renforcer la cohérence entre le travail normatif et le travail opérationnel. Plus spécifiquement, ils contribuent à la politique stratégique et aux décisions programmatiques, à l'apprentissage organisationnel, à la responsabilisation aux niveaux des pays et des régions, ainsi qu'à la génération de connaissances sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour l'avancement de l'égalité des sexes. Les résultats des évaluations institutionnelles informeront le bilan à mi-parcours du Plan stratégique d'ONU-Femmes en 2016. Par ailleurs, ils contribueront aux initiatives d'ONU-Femmes dans la promotion d'un objectif distinct en matière d'égalité des sexes dans le cadre du développement après 2015 et orienteront les discussions lors de l'examen Beijing +20 (qui examinera les progrès réalisés 20 ans après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing).
8. Les résultats et recommandations des évaluations institutionnelles gérées au sein du CEP sont présentés lors de sessions annuelles et ordinaires au Conseil d'administration par le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation, tandis que les réponses de la direction sont présentées par le Directeur exécutif adjoint.

D. Processus de développement du Plan d'évaluation institutionnelle

9. Comme spécifié dans la Politique d'évaluation d'ONU-Femmes, le Bureau indépendant d'évaluation a préparé le CEP pour le soumettre à la considération de l'Équipe de haute direction et du Comité d'évaluation mondial. Le Comité d'évaluation mondial a accueilli favorablement le plan, il a estimé qu'il était conforme aux exigences de la politique d'évaluation et il a recommandé que le Directeur exécutif d'ONU-Femmes l'approuve.
10. Le Bureau indépendant d'évaluation a finalisé le CEP, en tenant compte des commentaires de la haute direction et du Comité d'évaluation mondial, et le Directeur exécutif l'a approuvé. Le CEP approuvé est partagé avec le Conseil administratif lors de la deuxième session ordinaire de 2014 et les rapports concernant sa mise en œuvre sont inclus dans le Rapport annuel sur la fonction d'évaluation.

11. Ce plan doit être perçu comme flexible et tenant compte du contexte changeant et des priorités émergentes. Pour optimiser l'utilité des évaluations, le CEP suit une approche de cycle de deux ans qui permet de mettre le plan à jour en 2016 afin de répondre aux priorités émergentes dans la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Femmes, ainsi que pour orienter son bilan à mi-parcours.

E. Approches et critères de sélection

Principes généraux

12. Les principes énoncés dans la Politique d'évaluation d'ONU-Femmes orientent la planification, la conduite et le suivi de l'évaluation. Ils incluent : conception et exécution par les pays, coordination et cohérence au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, innovation, rapports de force et autonomisation, participation et ouverture, indépendance et impartialité, transparence, qualité et crédibilité, objectifs et utilisation des évaluations et déontologie. Tous ces principes réunis permettent à l'ensemble des processus d'évaluation d'ONU-Femmes de tenir compte :
- a) des fonctions globales normatives et opérationnelles et du rôle de coordination d'ONU-Femmes en tant qu'entité au sein du système des Nations Unies ;
 - b) de l'attachement d'ONU-Femmes à des évaluations prenant en compte l'égalité des sexes et les droits des femmes ;
 - c) des normes et règles du *Groupe des Nations Unies pour l'évaluation*, des principes directeurs de déontologie du *Groupe des Nations Unies pour l'évaluation* et du Guide du *Groupe des Nations Unies pour l'évaluation* sur l'intégration des droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les évaluations.

Évaluation tenant compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme

13. Compte tenu du mandat consistant à incorporer les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans tout le travail des Nations Unies, les évaluations d'ONU-Femmes accordent une attention particulière à ces aspects. ONU-Femmes entreprend des évaluations tenant compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, qui analysent la mesure dans laquelle une intervention évaluée est orientée par des objectifs organisationnels et à l'échelle du système concernant l'égalité des sexes et les droits de l'homme et si oui ou non cela contribue aux résultats sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, tout en incorporant également ces approches dans le processus d'évaluation lui-même. Plus concrètement, les évaluations analysent si ONU-Femmes a contribué ou non à la réalisation des objectifs à court, moyen et long terme grâce à un examen des chaînes de résultats, des processus, des facteurs contextuels et des liens de causalité à l'aide d'une analyse de l'égalité des sexes et des droits. Elles analysent également si les interventions d'ONU-Femmes ont tiré parti autant que faire se pouvait de la participation et de l'intégration (des titulaires de droits et des détenteurs de devoirs) lors de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et des processus de prise de décisions et si elles ont visé l'obtention de résultats durables grâce à

l'autonomisation et au renforcement des capacités des femmes et des groupes de titulaires de droits et de détenteurs de devoirs. Dans l'ensemble, à travers des évaluations tenant compte de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, ONU-Femmes vise à contribuer aux processus de changement social et économique en identifiant et en analysant les inégalités, les pratiques discriminatoires et les relations de pouvoir qui sont au cœur des problèmes de développement.

Cohérence des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et évaluation commune

14. Selon la Politique d'évaluation d'ONU-Femmes et dans la mesure du possible, les évaluations doivent être menées à l'échelle du système et de concert avec les organismes apparentés des Nations Unies afin de promouvoir une coordination et une cohérence en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a démontré son engagement en participant activement à des évaluations décentralisées communes et à des évaluations du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau décentralisé. En outre, le Bureau indépendant d'évaluation a mené la toute première évaluation institutionnelle commune de programmes conjoints sur l'égalité des sexes avec quatre organismes des Nations Unies et les gouvernements d'Espagne et de Norvège en 2012-2013. Le CPE tient compte de ce principe et inclut une revue systémique conjointe de l'égalité des sexes dans le développement et la collaboration sur l'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui sera menée par le Corps commun d'inspection.

Critères de sélection des évaluations institutionnelles

15. La sélection des évaluations à inclure dans le CEP est orientée par : la nécessité de garantir une bonne évaluation des domaines d'impact du Plan stratégique et des pôles de réalisation du Cadre de travail pour l'efficacité organisationnelle (OEEF), les cibles d'évaluation énoncées dans la Politique d'évaluation et le Plan stratégique, ainsi que ses objectifs et l'utilisation à laquelle elle est destinée.
16. Selon la politique d'évaluation, au cours du cycle de vie du Plan stratégique, le Bureau indépendant d'évaluation mènera au moins une évaluation des stratégies/politiques, une évaluation des performances organisationnelles, une évaluation de l'appui normatif et une évaluation axée sur chaque aspect thématique du Plan stratégique (consulter l'Annexe 1 pour des définitions typologiques des évaluations institutionnelles).
17. La sélection des évaluations institutionnelles s'appuie sur huit paramètres clés répartis sur deux niveaux de priorité. Les priorités de premier niveau incluent les trois paramètres suivants :
- 1) **Pertinence du sujet** : le sujet de l'évaluation représente-t-il une priorité socioéconomique ou politique du mandat et du rôle d'ONU-Femmes ? Est-ce une priorité clé du Plan stratégique ?

- 2) **Risque associé à l'intervention** : existe-t-il des facteurs politiques, économiques, financiers, structurels ou organisationnels qui risquent fortement de faire obstacle à l'obtention de résultats ou pour lesquels d'autres données sont nécessaires en vue de la prise de décisions par la direction ?
- 3) **Investissement important** : l'intervention est-elle considérée comme un investissement important par rapport à l'ensemble du budget ?

Les priorités de deuxième niveau incluent les trois paramètres suivants :

- 4) **Demandes présentées par les parties prenantes en matière de responsabilisation** : les parties prenantes demandent-elles spécifiquement l'évaluation ? La demande peut-elle être satisfaite dans le cadre d'une évaluation déjà planifiée ?
- 5) **Possibilités de transposition et d'application à une plus grande échelle** : une évaluation fournirait-elle les informations nécessaires afin d'identifier les facteurs requis pour la réussite d'une intervention et de déterminer s'il est possible de la transposer ou de l'appliquer à une plus grande échelle ?
- 6) **Possibilités d'évaluation commune** : l'évaluation présente-t-elle une opportunité claire d'évaluation commune avec d'autres partenaires (équipes de pays des Nations Unies, gouvernements nationaux, etc.) ?

Paramètres transversaux à analyser dans toutes les évaluations classées prioritaires :

- 7) **Faisabilité de la mise en œuvre de l'évaluation** : l'entité demandant l'évaluation dispose-t-elle des ressources financières et humaines nécessaires pour mener ou gérer une évaluation de haute qualité dans les délais impartis ? Le niveau d'évaluabilité de l'intervention suffit-il pour mener une étude approfondie permettant de générer des résultats, des recommandations et des enseignements valables ?
- 8) **Comblement d'un manque de connaissances** : l'évaluation contribuera-t-elle à combler rapidement le manque de connaissances en matière d'égalité des sexes ou d'autonomisation des femmes ?

L'Annexe 2 présente l'application des critères de sélection pour les évaluations institutionnelles 2014-2017 proposées.

F. Évaluations institutionnelles 2014-2017 sélectionnées

18. La liste des évaluations recommandées présentée au Tableau 1 assure une couverture complète des principaux domaines de résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes 2014-2017 en fournissant l'analyse de ses domaines thématiques, notamment les résultats en termes de développement et d'efficacité et d'efficacité organisationnelle, la coordination et le travail normatif. Les évaluations institutionnelles proposées tiennent compte des évaluations institutionnelles déjà gérées en vertu du CEP 2012-2013, notamment : la violence contre les femmes ; le leadership et la participation des femmes dans la paix et la sécurité ; et une évaluation commune de programmes conjoints concernant l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies. Les évaluations proposées sont conformes aux exigences de la politique d'évaluation et de ses huit paramètres pour établir la priorité dans la sélection d'évaluations institutionnelles. Le CEP prévoit la fourniture annuelle d'une ou deux

évaluations majeures et d'une ou deux évaluations plus restreintes, notamment la production d'une méta-analyse des rapports sur les évaluations centralisées à présenter au Conseil administratif dans le cadre du rapport d'évaluation annuel. Au total, il est prévu que 16 évaluations institutionnelles, dont 7 évaluations majeures, 5 évaluations d'envergure moindre et 4 méta-analyses des évaluations centralisées, seront fournies au cours du cycle de quatre ans.

Tableau 1. Évaluations institutionnelles 2014-2017

Nombre et échelle	Évaluations institutionnelles 2014-2015 planifiées	Type d'évaluation	Conformité aux engagements/exigences
Total : 5	<i>Évaluations planifiées en 2014</i>		
Majeure	Évaluation thématique de l'autonomisation économique des femmes (domaine d'impact 2)	Thématique	Exigence de la politique d'évaluation consistant à évaluer chaque domaine thématique au cours du cycle du Plan stratégique
Commune	Revue systémique conjointe de l'égalité des sexes en développement	Revue systémique à mener par ONU-Femmes, de concert avec d'autres parties prenantes clés	Engagement de la politique d'évaluation en termes de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans l'évaluation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
	Évaluation externe de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes ¹	Performances organisationnelles, évaluation menée par le Corps commun d'inspection	Exigence de la politique d'évaluation
	Revue par des pairs de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes	Performances organisationnelles, évaluation menée par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	Exigence de la politique d'évaluation
	Méta-analyse des évaluations décentralisées	Méta-analyse et méta-évaluation	Demandée par le Conseil administratif
Total : 4	<i>Évaluations planifiées en 2015</i>		
Majeure	Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes aux normes, politiques et règles internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (domaine	Évaluation de l'appui normatif	Exigence de la politique d'évaluation consistant à mener au moins une évaluation de l'appui normatif au cours du cycle du Plan stratégique

¹ L'accomplissement de cette évaluation externe était initialement prévu pour 2015. Toutefois, pour pouvoir l'utiliser de manière stratégique afin d'orienter la revue par des pairs du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, il a été décidé, en consultation avec le Comité d'évaluation mondial, la haute direction, le Corps commun d'inspection et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, de la mener début 2014 afin de pouvoir en partager les résultats avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation dans les meilleurs délais possibles.

	d'impact 6)		
Majeure	Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies (pôle 1 de réalisation de l'OEEF)	Performances organisationnelles	Exigence de la politique d'évaluation consistant à mener au moins une évaluation des performances organisationnelles au cours du cycle du Plan stratégique
	Méta-analyse des évaluations décentralisées	Méta-analyse et méta-évaluation	Demandée par le Conseil administratif

Nombre et échelle	Évaluations institutionnelles 2016-2017 planifiées	Type d'évaluation	Conformité aux engagements/exigences
Total : 4	<i>Évaluations planifiées en 2016</i>		
Majeure	Évaluation thématique de la contribution d'ONU-Femmes à la gouvernance et la planification nationale (domaine d'impact 5)	Thématique	Exigence de la politique d'évaluation consistant à évaluer chaque domaine thématique au cours du cycle du Plan stratégique
Majeure	Évaluation thématique de la participation et du leadership politiques des femmes (domaine d'impact 1)	Thématique	Exigence de la politique d'évaluation consistant à évaluer chaque domaine thématique au cours du cycle du Plan stratégique
Commune	Évaluation du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Évaluation à l'échelle du système menée par le Corps commun d'inspection ; ONU-Femmes fera partie du Groupe d'encadrement de l'évaluation	Politique d'évaluation à l'échelle du système
	Méta-analyse des évaluations décentralisées	Méta-analyse et méta-évaluation	Demandée par le Conseil administratif
Total : 3	<i>Évaluations planifiées en 2017</i>		
Majeure	Évaluation des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (pôle 1 de réalisation de l'OEEF)	Performances organisationnelles	Exigence de la politique d'évaluation consistant à mener au moins une évaluation des performances organisationnelles au cours du cycle du Plan stratégique
Majeure	Évaluation de l'efficacité organisationnelle aux niveaux des pays et des régions (pôle 2 de réalisation de l'OEEF)	Performances organisationnelles	Exigence de la politique d'évaluation consistant à mener au moins une évaluation des performances organisationnelles au cours du cycle du Plan stratégique
	Méta-analyse des évaluations décentralisées	Méta-analyse et méta-évaluation	Demandée par le Conseil administratif
	Une évaluation supplémentaire sera identifiée en 2016		

G. Cadre de ressources

19. Selon le coût réel des évaluations précédemment administrées par le Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes et d'autres organismes apparentés des Nations Unies, l'estimation du coût correspondant aux évaluations thématiques internationales majeures est de 350 000 dollars US. L'estimation du coût correspondant aux évaluations d'envergure moindre est de 200 000 dollars US et d'environ 50 000 dollars US pour des études documentaires comme la méta-synthèse des rapports sur les évaluations décentralisées présentée chaque année au Conseil. Les principaux coûts correspondent aux frais de consultation et aux déplacements, en présumant que le personnel du Bureau indépendant d'évaluation délimate, prépare et gère les évaluations, notamment l'assurance qualité et la diffusion des résultats des évaluations, tandis que la mise en œuvre est assurée par nos équipes de consultants.

Tableau 2. Cadre de ressources pour les évaluations institutionnelles 2014-2017

Année	Score/Échelle	Évaluations institutionnelles 2014-2017 planifiées	Coût estimé (en \$ US)
2014	Majeure	Évaluation thématique de l'autonomisation économique des femmes (domaine d'impact 2)	350 000
	Commune	Revue systémique conjointe de l'égalité des sexes	200 000
		Évaluation externe de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes	50 000
		Revue par des pairs de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes	50 000
		Méta-synthèse des évaluations décentralisées	50 000
		<i>Coût total estimé en 2014</i>	700 000
2015	Majeure	Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes aux normes, politiques et règles internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (domaine d'impact 6)	350 000
	Majeure	Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies (pôle 1 de réalisation de l'OEEF)	350 000
		Méta-synthèse des évaluations décentralisées	50 000
		<i>Coût total estimé en 2015</i>	750 000
2016	Majeure	Évaluation thématique de la contribution d'ONU-Femmes à la gouvernance et à la planification nationale (domaine d'impact 5)	350 000
	Majeure	Évaluation thématique de la participation et du leadership politiques des femmes (domaine d'impact 1)	350 000
	Commune	Évaluation du plan d'action à l'échelle du système/de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies	200 000
		Méta-synthèse des évaluations décentralisées	50 000
		<i>Coût total estimé en 2016</i>	950 000
2017	Majeure	Évaluation des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (pôle 1 de réalisation de l'OEEF)	350 000
	Majeure	Évaluation de l'efficacité organisationnelle aux niveaux des pays et des régions (pôle 2 de réalisation de l'OEEF)	350 000
		Méta-synthèse des évaluations décentralisées	50 000

		Une évaluation supplémentaire sera identifiée en 2016	200 000
		<i>Coût total estimé en 2017</i>	950 000
		TOTAL GÉNÉRAL	3 350 000

Il est possible que d'autres ressources de financement soient proposées au Bureau indépendant d'évaluation pour la gestion des évaluations institutionnelles. De telles allocations sont imprévisibles, mais elles permettent éventuellement d'étendre le cadre de ressources.

H. Cadre de risques

20. Les deux principaux risques potentiels susceptibles d'affecter défavorablement la mise en œuvre du CPE ont été identifiés comme suit :

- la mobilisation de fonds n'atteint pas la cible : une hypothèse clé est qu'il est possible de mobiliser des fonds chaque année au niveau proposé.
- Le Plan stratégique est remplacé : avec la volatilité persistante de l'environnement des ressources et les orientations clés prévues émerger des discussions post 2015, il peut être nécessaire de revoir le Plan stratégique au cours de sa mise en œuvre. L'approche itérative de la planification des évaluations permettra des ajustements associés du CEP pour faire face à d'éventuels changements majeurs du cadre stratégique d'ONU-Femmes.

I. Approche de la mise en œuvre et établissement de rapports

21. Une approche souple est proposée, permettant de délimiter les évaluations proposées pour une année donnée et de préparer un plan de travail annuel adapté, au sein du cadre élargi de l'ensemble du CEP. Le plan de travail annuel sera soumis à la considération du Comité d'évaluation mondial et à l'approbation du Directeur exécutif à la fin de l'année précédente. Ceci permettra de commencer un travail de préparation et facilitera un démarrage rapide pour la mise en œuvre du plan de travail annuel au cours de l'année de livraison prévue. Dans les limites du cadre de ressources décrit ci-dessus, le travail de préparation des évaluations devrait être lancé au cours de l'année précédente.

22. En même temps, un degré de souplesse sera requis pour arriver à satisfaire des demandes hautement prioritaires imprévues : par exemple, la collaboration avec d'autres organismes dans des évaluations communes (ce type de collaboration a tendance à être proposé avec peu de préavis). Compte tenu des contraintes en termes de ressources humaines et financières, l'acceptation de nouveaux engagements majeurs nécessitera le report ou l'abandon d'engagements existants au sein du CEP. Dans de telles situations, le Comité d'évaluation mondial sera consulté.

Annexe 1. Définitions typologiques des évaluations institutionnelles

L'évaluation des stratégies/politiques permet de rendre compte de la mise en œuvre ou du respect d'une stratégie ou d'une politique. Elle analyse la conception, la cohérence et l'impact à long terme d'un ensemble de programmes au sein d'un cadre particulier.

L'évaluation de l'appui normatif permet d'analyser le travail accompli par ONU-Femmes pour soutenir le développement de normes et règles dans les conventions, déclarations, résolutions, cadres réglementaires, accords, directives, codes de bonne pratique et autres instruments définissant des normes, aux niveaux international, régional et national. Le travail normatif de l'entité inclut également le soutien de la mise en œuvre de ces instruments au niveau des politiques, à savoir leur intégration dans la législation, les politiques et les plans de développement et pour leur mise en œuvre au niveau des programmes.

L'évaluation des performances organisationnelles permet d'évaluer la capacité d'une organisation à gérer efficacement ses actifs pour atteindre des résultats et sa capacité à innover et à évoluer. Cela implique un examen de ses processus de prise de décisions ainsi que de ses structures organisationnelles et ses capacités institutionnelles.

L'évaluation thématique permet d'évaluer un domaine thématique de travail. Elle analyse des programmes multiples portant sur un thème en vue de comprendre les résultats combinés dans un domaine et de mieux cerner les opportunités, les défis et les lacunes dans la programmation et les résultats. Elle peut être menée au niveau international, régional ou national.

Annexe 2. Application de critères de sélection pour les évaluations institutionnelles 2014-2017

Cette annexe présente l'application de critères de sélection issus de la politique d'évaluation concernant les évaluations recommandées pour la période 2014-2017. Le Bureau indépendant d'évaluation recommande que les évaluations sélectionnées remplissent au moins cinq critères sur huit. Pour des informations complémentaires sur les critères de sélection, veuillez consulter les paragraphes 15 à 17 sur les « Critères de sélection de l'évaluation institutionnelle ».

Évaluations institutionnelles planifiées	Application des critères de sélection								
	RS	RI	SI	DAS	PRS	JE	FIE	KG	Nombre
2014									
Évaluation thématique de l'autonomisation économique des femmes (domaine d'impact 2)	x	x	x	x	x		x	x	7
Revue systémique conjointe de l'égalité des sexes	x	x	x	x		x	x	x	7
Évaluation externe de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes	x	x	x	x			x		5
Revue par des pairs de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes	x		x	x			x	x	5
Méta-synthèse des évaluations décentralisées	x			x	x		x	x	5
2015									
Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes aux normes, politiques et règles internationales sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (domaine d'impact 6)	x	x	x	x	x		x	x	7
Évaluation de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination du système des Nations Unies (pôle 1 de réalisation de l'OEEF)	x	x	x	x	x		x	X	7
Méta-synthèse des évaluations décentralisées	x			x	x		x	x	5
2016									
Évaluation thématique de la contribution d'ONU-Femmes à la gouvernance et à la planification nationale (domaine d'impact 5)	x	x	x	x	x		x	x	7
Évaluation thématique de la participation et du leadership politiques des femmes (domaine d'impact 1)	x	x	x	x	x		x	x	7
Évaluation du plan d'action à l'échelle du système/de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies	x	x	x	x	x	x	x	x	8
Méta-synthèse des évaluations décentralisées	x			x	x		x	x	5
2017									
Évaluation des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (pôle 1 de	x		x		x		x	x	5

réalisation de l'OEEF)									
Évaluation de l'efficacité organisationnelle aux niveaux des pays et des régions (pôle 2 de réalisation de l'OEEF)	x	x	x	x	x		x	x	7
Méta-synthèse des évaluations décentralisées	x			x	x		x	x	5

Remarque : RS désigne la pertinence du sujet ; RI, le risque associé à l'intervention ; SI, un investissement important ; DAS, les demandes présentées par les parties prenantes en matière de responsabilisation ; PRS, les possibilités de transposition et d'application à plus grande échelle ; JE, les possibilités d'évaluation commune ; FIE, la faisabilité de la mise en œuvre de l'évaluation ; et KG, le comblement d'un manque de connaissances.